



# **REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

DIPLÔME DE  
LA NOUVELLE CALEDONIE

**d'Opérateur sur Camion de Roulage de  
Descente de Mine**

Niveau 3

VERSION : 2023

## SOMMAIRE

<b>1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Définition de l'emploi type.....	3
1.2. Références de la certification.....	3
<b>2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES.....</b>	<b>4</b>
<b>3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION.....</b>	<b>4</b>
3.1. Modalités d'accès à la formation .....	4
3.1.1. Prérequis d'accès à la formation .....	4
3.1.2. Allègements de formation .....	4
3.2. Conditions et modalités d'accès à la certification.....	4
3.2.1. Accès suite à un parcours continu de formation .....	4
3.2.2. parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU .....	4
3.2.3. Accès par la VAE.....	5
3.2.4. Equivalences de CPU.....	5
3.2.5. Accès aux personnes en situation de handicap .....	5
3.2.6. Mesures transitoires.....	5
<b>4. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS.....</b>	<b>6</b>
4.1. Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation.....	6
4.1.1. Description de l'épreuve n° 1.....	6
4.1.2. Description de l'épreuve n° 2.....	6
4.1.3. Description de l'épreuve n° 3.....	6
4.1.4. Description de l'épreuve n° 4.....	7
4.2. Modalités d'évaluation des candidats VAE .....	8
4.2.1. Description de l'épreuve 1 .....	8
4.2.2. Description de l'épreuve 2 .....	8
4.2.3. Description de l'épreuve 3 .....	8
4.3. Synthèse des modalités d'évaluation.....	9
<b>5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES.....</b>	<b>12</b>
5.1. Composition du jury .....	12
5.2. Conditions particulières de surveillance et de confidentialité des épreuves.....	12
5.3. Plateau technique .....	12
5.3.1. Plateau technique pour une session d'examen suite à une formation .....	12
5.4. Aménagements d'épreuve pour les personnes en situation de handicap.....	13
<b>6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION .....</b>	<b>14</b>
6.1. Voie formation continue et discontinue .....	14
6.2. Voie VAE .....	14
<b>7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>15</b>
<b>8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL .....</b>	<b>20</b>

# 1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE

## 1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine assure, le jour et parfois la nuit, le transport des matériaux valorisables (latérite et saprolite...) en veillant à la sécurité des personnes et du matériel, sur un itinéraire défini partant d'une exploitation minière jusqu'au quai de chargement en utilisant à la fois des routes de mines et le domaine public.

Il est garant du maintien de l'engin qui lui est confié en bon état de fonctionnement et de propreté et en assure l'entretien de premier niveau. Il exerce son activité dans le respect de la réglementation en vigueur. Il signale les anomalies constatées lors de la conduite et peut le cas échéant participer au diagnostic d'une panne. Il a des notions de rentabilité quant à l'utilisation de son camion.

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine intègre dans ses actions, l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendement afférent à la production et aux ouvrages miniers, ainsi que des contraintes naturelles liées au sol et aux conditions météorologiques.

Il assure quotidiennement le reporting des quantités transportées et des lieux de chargement/déchargement. Un rapport journalier sur les tâches exécutées est renseigné afin de faire état du fonctionnement, des consommations de l'engin utilisé, ainsi que le volume de sa production.

Il peut occasionnellement exercer la fonction de conducteur d'engins de chantier liés à l'activité minière. Le conducteur peut être mobilisé à la demande de son encadrant en cas de carence d'un autre conducteur et dans le seul objectif de ne pas stopper la production. Cette mission ne pourra être que ponctuelle et sur une durée limitée.

## 1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau de Qualification : 3<sup>2</sup>

Domaine : F - Construction, bâtiment et travaux publics et extraction minière

Spécialité : NSF 231u  
Mines et carrières, génie civil, topographe

Fiche ROME : **F 1302** – Conduite d'engins de terrassement et de carrière

Formacode® : 22054 – travaux publics  
31717 – engin de chantier

<sup>2</sup> Cadre des certifications professionnelles de 2019

## 2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme d'opérateur sur camion de roulage de mine est composé d'un (1) certificat professionnel unitaire (CPU) qui valide les compétences suivantes.

CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE	COMPETENCES VALIDEES
<p>CPU 1</p> <p>Rouler en sécurité des matériaux valorisables</p>	<p>C1 Effectuer en sécurité les opérations de prise en main du camion et de fin de poste</p> <p>C2 Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, du transport et du déchargement des matériaux</p> <p>C3 Renseigner les documents règlementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés</p> <p>C4 Réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau</p>

## 3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION

### 3.1. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

#### 3.1.1. Prérequis d'accès à la formation

La formation conduisant au diplôme d'opérateur sur camion de roulage de descente de mine est accessible aux personnes :

- détentrices du permis poids-lourds en cours de validité,
- ayant un certificat médical d'aptitude à l'emploi

#### 3.1.2. Allègements de formation

Sans objet

### 3.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

Le diplôme d'opérateur sur camion de roulage de descente de mine est accessible :

- suite à un parcours de formation préparant au certificat professionnel unitaire (CPU),
- dans le cadre d'une validation des acquis et de l'expérience.

#### 3.2.1. Accès suite à un parcours continu de formation

L'accès à l'examen du diplôme d'opérateur sur camion de roulage de descente de mine est permis aux candidats ayant suivi un parcours continu de formation au sein d'un organisme habilité par la Direction de la Formation Professionnelle Continue.

Pour pouvoir se présenter à la session d'examen, le candidat issu d'un parcours de formation remet à l'autorité certificatrice, une attestation délivrée par l'organisme de formation attestant :

- d'un temps de conduite total en cours de formation de trente (30) heures minimum, avec au moins une phase en poste complet (entre 8 et 10 heures).
- d'un temps de conduite de nuit sur camion de cinq (5) heures minimum.

#### 3.2.2. parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU

Sans objet

### **3.2.3. Accès par la VAE**

Le diplôme d'opérateur sur camion de roulage de descente de mine est accessible par la VAE aux personnes justifiant d'un parcours professionnel dans le roulage de matériaux valorisable sur mine d'au moins 6 084 heures sur une période minimale de 3 ans.

### **3.2.4. Equivalences de CPU**

Sans objet

### **3.2.5. Accès aux personnes en situation de handicap**

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance et en informent l'autorité certificatrice et l'organisme de formation pour mise en œuvre des mesures d'aménagement préconisées.

### **3.2.6. Mesures transitoires**

Sans objet

## 4. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS

### 4.1. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D'UN PARCOURS DE FORMATION

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d'un examen comportant quatre (4) épreuves permettant la validation du CPU constitutifs du diplôme.

Modalité	Compétences évaluées
Epreuve 1 Mise en situation professionnelle et questions techniques	C1 - Effectuer en sécurité les opérations de prise en main du camion et de fin de poste C3 - Renseigner les documents règlementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés
Epreuve 2 Mise en situation professionnelle et questions techniques	C2 - Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, du transport et du déchargement des matériaux C3 - Renseigner les documents règlementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés
Epreuve 3 Entretien technique	C4 - Réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau
Entretien final	

#### 4.1.1. Description de l'épreuve n° 1

<b>Mise en situation professionnelle et entretien technique</b>	<p>Cette mise en situation permet au jury de vérifier l'intégralité des savoirs faire et connaissances correspondants aux compétences C1 et C3.</p> <p>Sur la base d'une fiche prévue à cet effet, le candidat réalise sur le camion, l'ensemble des contrôles nécessaires. Il explique au jury les raisons des différents contrôles effectués et le rôle de chaque organe inspecté. Le candidat est capable de justifier sa décision d'immobiliser ou non le camion en cas d'anomalie constatée.</p> <p>Il renseigne la liste de contrôle mise à sa disposition et la complète si nécessaire en cas d'anomalie. Il remet ce document au jury à l'issue de sa mise en situation.</p>	Durée : 30 minutes
---	--	-----------------------

#### 4.1.2. Description de l'épreuve n° 2

<b>Mise en situation professionnelle et entretien technique</b>	<p>Cette mise en situation permet au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences C2 et C3.</p> <p>Le candidat réalise à l'aide d'un camion de 3, 4 ou 5 essieux, les opérations de positionnement de l'engin en vue d'un chargement, d'un transport et d'un déchargement des matériaux.</p> <p>A la demande du jury, notamment pendant la phase de transport, il explique l'utilisation des différents instruments d'aide à la conduite et la manière dont il se sert de son environnement de travail pour optimiser au mieux sa mission.</p> <p>Il renseigne le document relatif au(x) voyage(s) effectué(s).</p> <p>Cette mise en situation est d'un entretien technique avec le jury.</p>	Durée : 90 à 120 minutes de mise en situation et 20 minutes d'entretien
---	---	--

#### 4.1.3. Description de l'épreuve n° 3

<b>Entretien technique</b>	<p>Cet entretien permet au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence C4. En s'appuyant sur liste renseignée lors de l'épreuve n° 1, le jury interroge le candidat sur le fonctionnement et le rôle des organes principaux du camion ainsi que leur entretien.</p>	Durée : 20 minutes
----------------------------	--	-----------------------

#### 4.1.4. Description de l'épreuve n° 4

<b>Entretien final</b>	Cet entretien permet au jury de confirmer la maîtrise des compétences permettant la délivrance du diplôme. Le jury pose des questions sur la compréhension et la vision globale nécessaire à l'exercice du métier. La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.	Durée : 15 minutes
------------------------	--	-----------------------

**Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble du CPU :**  
**entre 2h55 et 3h25**  
**en fonction de la mine sur laquelle se déroulera la session d'examen**  
**et de la longueur du trajet pour le transport de matériaux.**

## 4.2. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Le candidat ayant obtenu une recevabilité doit déposer son livret de validation (livret 2) auprès de l'autorité certificatrice qui organisera la session d'examen.

Le candidat passe les épreuves suivantes :

### 4.2.1. Description de l'épreuve 1

<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs faire et connaissances correspondants aux compétences C1, C2 et C3.</p> <p>Le candidat réalise la prise en main du camion.</p> <p>Sur la base d'une fiche prévue à cet effet, le candidat réalise sur le camion, l'ensemble des contrôles nécessaires. Il explique au jury les raisons des différents contrôles effectués et le rôle de chaque organe inspecté. Le candidat est capable de justifier sa décision d'immobiliser ou non le camion en cas d'anomalie constatée.</p> <p>Le candidat réalise à l'aide d'un camion de 3, 4 ou 5 essieux, les opérations de positionnement de l'engin en vue d'un chargement, d'un transport et d'un déchargement des matériaux.</p> <p>A la demande du jury, notamment pendant la phase de transport, il explique l'utilisation des différents instruments d'aide à la conduite et la manière dont il se sert de son environnement de travail pour optimiser au mieux sa mission.</p> <p>Il renseigne le document relatif au(x) voyage(s) effectué(s).</p>	<p>Durée :</p> <p>Prise en main du camion 10 minutes</p> <p>Transport 90 à 120 minutes</p>
--	--	--

### 4.2.2. Description de l'épreuve 2

<b>Entretien technique</b>	<p>Sur la base du livret de validation et suite à la mise en situation, le jury vérifie sous la forme de questions/réponses l'expérience, les savoirs faire et les connaissances qu'a le candidat, en matière de conduite d'engin, en matière de mécanique qui lui ont permis lors de l'exercice de son métier de réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau. Il est capable d'expliquer au jury le fonctionnement d'une chaîne cinématique et le rôle des organes principaux du camion ainsi que leur entretien.</p>	<p>Durée : 30 minutes</p>
----------------------------	---	---------------------------

### 4.2.3. Description de l'épreuve 3

<b>Entretien final</b>	<p>Cet entretien permet au jury de confirmer avec le candidat, son expérience et ses acquis, sa compréhension ainsi que sa vision globale nécessaire à l'exercice du métier.</p> <p>La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.</p> <p>La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve.</p>	<p>Durée : 15 minutes</p>
------------------------	--	---------------------------

**Durée totale d'examen pour le candidat pour l'ensemble du CPU :**  
**entre 2h25 et 2h55**  
**en fonction de la mine sur laquelle se déroulera la session d'examen**  
**et de la longueur du trajet pour le transport de matériaux**



### 4.3. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

CPU	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	CRITÈRES D'ÉVALUATION	Voie Formation			Voie VAE	
			ÉPREUVE 1 Mise en situation professionnelle et questions techniques»	ÉPREUVE 2 Mise en situation professionnelle et questions techniques	ÉPREUVE 3 Entretien technique	ÉPREUVE 1 Mise en situation professionnelle	ÉPREUVE 2 Entretien
<b>Rouler en sécurité des matériaux valorisables</b>	C1. Effectuer en sécurité les opérations de prise en main du camion et de fin de poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les opérations de prise et de fin de poste sont réalisées selon les prescriptions,</li> <li>- L'inspection des niveaux et de l'état général de la machine a été réalisée en respectant les consignes,</li> <li>- Les tests demandés sont effectués,</li> <li>- La vérification du tableau de bord a été réalisée,</li> <li>- Les documents règlementaires sont renseignés conformément aux attentes,</li> <li>- Les anomalies sont signalées</li> <li>- s'assure du bon fonctionnement de la benne,</li> <li>- La décision de prendre ou non l'engin pour réaliser les travaux demandés est pertinente,</li> <li>- L'engin est stationné conformément à la procédure prévue,</li> <li>- La cabine est rendue propre et le poste de conduite est utilisable immédiatement,</li> <li>- La procédure d'arrêt du camion est connue,</li> <li>- Le candidat connaît parfaitement le rôle de chaque organe contrôlé.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE	
			EPREUVE 1 Mise en situation professionnelle et questions techniques»	EPREUVE 2 Mise en situation professionnelle et questions techniques	EPREUVE 3 Entretien technique	EPREUVE 1 Mise en situation professionnelle	EPREUVE 2 Entretien
	C2. Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, du transport et du déchargement des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le camion est positionné correctement par rapport à l'engin de chargement,</li> <li>- Le conducteur agit en fonction des indications transmises par le conducteur de l'engin de chargement,</li> <li>- Les manœuvres effectuées permettent d'optimiser au maximum le processus et le temps de chargement,</li> <li>- Les manœuvres effectuées sont précises,</li> <li>- Les règles de sécurité sont connues,</li> <li>- Le transport de la charge est effectué en respectant les règles et les consignes,</li> <li>- Le candidat utilise le bon rapport de vitesse,</li> <li>- Le candidat anticipe l'utilisation les différents ralentisseurs d'aide à la descente,</li> <li>- Le candidat connaît les différents types de ralentisseurs et leur fonction,</li> <li>- Le candidat sollicite le moins possible les freins,</li> <li>- Le candidat est sensible aux notions d'économie de chantier et de productivité et site des mesures pour les respecter,</li> <li>- Les matériaux transportés sont déchargés dans la zone indiquée dans les conditions de sécurité,</li> <li>- Le justificatif de la quantité transporté pour chaque voyage est récupéré et vérifié,</li> <li>- Le candidat vérifie régulièrement les températures de son camion (eau, freins...),</li> <li>- L'intégrité du camion est préservée</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE	
			EPREUVE 1 Mise en situation professionnelle et questions techniques»	EPREUVE 2 Mise en situation professionnelle et questions techniques	EPREUVE 3 Entretien technique	EPREUVE 1 Mise en situation professionnelle	EPREUVE 2 Entretien
	C3. Renseigner les documents réglementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le justificatif de la quantité transporté est vérifié et exploité,</li> <li>- Le document technique relatif aux transports effectués est renseigné,</li> <li>- Les quantités reportées sur le document sont justes,</li> <li>- Les documents de contrôle sont identifiés et renseignés,</li> <li>- Les documents techniques d'anomalies sont renseignés,</li> <li>- Les renseignements portés sur les documents sont exploitables,</li> <li>- Les termes techniques sont connus et utilisés.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C4. Réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat connaît les organes principaux du camion,</li> <li>- Le candidat connaît l'ensemble des entretiens de premier niveau à réaliser pour maintenir son camion en bon état de fonctionnement,</li> <li>- Les interventions que le candidat préconise de réaliser sont pertinentes et vont permettre de préserver le véhicule,</li> <li>- Les connaissances du candidat en mécanique lui permettent de comprendre l'origine et le pourquoi d'un dysfonctionnement,</li> <li>- La décision d'immobiliser le camion est pertinente,</li> <li>- La maintenance corrective proposée est efficace et permet de préserver l'intégrité du véhicule,</li> <li>- Le candidat est en capacité de par ses connaissances de la mécanique de renseigner de façon précise les mécaniciens,</li> <li>- Les documents et termes techniques sont connus.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

La session d'examen est organisée par ou sous le contrôle de l'autorité certificatrice.

Le prestataire de formation habilité communique en utilisant l'application OCEAN la demande d'organisation de session d'examen 10 jours avant l'entrée en formation la liste des candidats susceptibles d'être inscrit à l'examen.

Les candidats devront être en possession le jour des épreuves :

- D'une pièce d'identité en cours de validité,
- De leur convocation

### 5.1. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de deux professionnels du métier :

- Un chauffeur de camion de roulage de descente de mine exerçant son métier depuis au moins 5 ans.
- Un employeur du secteur concerné ou un travailleur indépendant assurant des opérations de roulage de descente sur mine depuis au moins 5 ans.

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ils ne doivent être ni parents, ni alliés des candidats.

Pour les candidats VAE qui souhaitent passer leur épreuve au volant de leur propre véhicule, le jury devra s'assurer que le camion est en bon état de fonctionnement et est conforme au cahier des charges requis par le centre minier où se déroulera l'épreuve. Dans le cas contraire la session ne pourra pas se tenir.

### 5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE DES EPREUVES

Pas de conditions particulières concernant ce diplôme.

### 5.3. PLATEAU TECHNIQUE

#### 5.3.1. Plateau technique pour une session d'examen suite à une formation

##### 5.3.1.1. Locaux

Désignation et description des locaux	Observations
Une salle permettant de garantir la confidentialité des échanges. Cet espace est dédié aux entretiens et à la délibération du jury. Il sera équipé d'une table et d'au moins trois chaises ainsi que d'un tableau fixe ou de type « paperboard ».	Il devra avoir tout le confort nécessaire afin que le jury puisse recevoir chaque candidat dans de bonnes conditions (lumière naturelle, aération, climatisation ou ventilation....)
Des sanitaires accessibles aux candidats et au jury.	
Une salle de détente dédiée accessible aux stagiaires.	

##### 5.3.1.2. Equipements

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour deux candidats maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Un circuit dédié à la conduite d'un camion de roulage de descente de mine. Ce circuit devra être constitué de nombreux virages et pentes ayant différentes inclinaisons. Il sera situé dans un centre minier en exploitation avec une activité minière classique (transport de personnel, intervenants extérieurs, transport de carburant...). Le temps de trajet aller/retour (point de chargement, zone de déchargement et retour au point de chargement) ne devant pas excéder 120 minutes.	
Machines et matériel	Un camion de 3 à 5 essieux pouvant transporter entre 20 et 60 tonnes de matériaux, respectant le cahier des charges de la mine où se déroule la session d'examen, ayant au moins le double ralentissement et un GPS intégré. (Les candidats	

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour deux candidats maximum	Dotation individuelle
	VAE ont la possibilité de passer leur épreuve au volant de leur propre camion. A la condition que le véhicule soit en bon état de fonctionnement et qu'il soit conforme au cahier des charges de la mine où se déroule la session d'examen). Une chargeuse ou une pelle hydraulique de gabarits compatibles avec le camion utilisé lors de la session d'examen avec chauffeur	
Outillage	Une pompe à graisse Un lot de chiffons	
Equipements Protection Individuelle (EPI)		Le candidat se présente aux épreuves muni de ses EPI.
Matière d'œuvre	Huile moteur, hydraulique et liquide de refroidissement permettant si besoin d'ajuster les niveaux du camion mis à disposition. Un stock de minerai foisonné, d'un volume minimum égal à 3 fois la capacité du camion utilisé lors de la session d'examen.	
Documentation	Manuel de conduite du camion mis à disposition	

#### 5.4. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves.

Cet aménagement (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

## 6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Le diplôme d'opérateur sur camion de roulage en descente de mine est délivré aux candidats ayant validés le CPU constitutifs du diplôme. Le CPU est acquis lorsque l'ensemble des compétences qui le compose est validé par le jury.

### 6.1. VOIE FORMATION CONTINUE ET DISCONTINUE

- **Pour l'ensemble des épreuves** : Chaque compétence est jugée acquise si le candidat maîtrise au minimum la moitié des critères d'évaluation de chacune d'elles.
- **L'entretien final** : est jugé acquis par le jury lorsque celui-ci juge que la posture du candidat et sa culture professionnelle sont conforme au seuil requis.

Le CPU est acquis lorsque l'ensemble des compétences qui le constituent ont été acquises par le candidat.

**Le diplôme d'Opérateur sur Camion de Roulage en Descente de Mine est délivré au candidat lorsque celui-ci aura validé le CPU et l'entretien final.**

### 6.2. VOIE VAE

Une compétence est jugée acquise si le candidat maîtrise au minimum la moitié des critères d'évaluation de chacune d'elles.

Le CPU est acquis lorsque l'ensemble des compétences qui le constituent ont été acquises par le candidat.

**Le diplôme d'Opérateur sur Camion de Roulage en Descente de Mine est délivré au candidat lorsque celui-ci aura validé le CPU et l'entretien final.**

## 7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

### A

#### **Activité type**

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

#### **Allègement de formation**

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

#### **Attitude**

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

#### **Aptitude**

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

### C

#### **Certificat**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### **Certificat de Compétences Essentielles (CCE)**

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

#### **Certificat professionnel unitaire (CPU)**

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

#### **Certification professionnelle**

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### **Compétence professionnelle**

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

#### **Connaissance**

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

#### **Critère de performance**

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

#### **Compétence transversale**

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

### D

#### **Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.



**E****Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

**Epreuve**

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

**Equivalence de CPU**

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

**Evaluation**

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

**F****Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

**J****Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

**N****Niveau de certification ou de formation**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master
8		niveau Doctorat

**Nomenclature des spécialités de formation - NSF**

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

**P****Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

**Q****Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

## **R**

---

### **Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

### **Référentiel Professionnel (RP)**

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### **Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)**

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

### **Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)**

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

## **S**

---

### **Savoir (voir connaissance)**

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

### **Savoir-faire**

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Savoir-faire relationnel (savoir être)**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### **Savoir-faire organisationnel (savoir être)**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

## **V**

---

### **Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

## 8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

### ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christian **BROQUET**, DFPC

### PROFESSIONNELS

- Max **FOUCHER**, TONTOUTA
- Rodrigue **HUGAUD**, MONEO
- Julien **MEUREUREU**, POYA
- David **MEUREUREU**, POYA
- Victor **NEMOAJOU**, N'GO
- Steave **NOVELLA**, NEPOUI
- Charles **SOULAS**, POYA